

# Covid-19 : un dispositif complet pour vous accompagner

**SÉCURITÉ.** Accompagnement par les services Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde.

Pour lutter contre la propagation de la Covid-19, vous protéger et protéger vos salariés permanents et saisonniers, la MSA vous accompagne au plus près avec la mise en place d'un dispositif complet qui s'appuie sur des contenus pédagogiques de référence avec un conseil personnalisé proposé par ses services de Santé et Sécurité au Travail et sur des actions menées en partenariat.

## ssa.msa.fr

Le site ssa.msa.fr vous permet de retrouver, dans un espace unique, tous les conseils de la MSA pour poursuivre votre activité tout en limitant les risques de contamination par le coronavirus.

Ces contenus pédagogiques ont été réalisés par des experts en santé et sécurité au travail en lien avec des professionnels de santé et des actifs agricoles.

Vous y trouverez les conseils de prévention et les consignes sanitaires par filière, sous forme de fiches pratiques, des vidéos sur les gestes barrières, des infor-

mations sur les aides méthodologiques et financières...

## Accompagnement personnalisé

Les conseillers en prévention, médecins et infirmiers du travail de votre MSA sont mobilisés pour analyser les mesures de prévention mises en place dans votre entreprise et vous proposer, le cas échéant, des mesures adaptatives en fonction de votre organisation propre.

## Dispositif "Aide Prévention Covid"

Afin d'accompagner financièrement les structures agricoles fortement impactées, la MSA met en place un dispositif de prévention Covid-19, sous la forme de conseils adaptés doublés d'une aide. Cette subvention permet de financer une partie des achats concernant des mesures de prévention et de protection collectives durables permettant de limiter l'exposition des travailleurs au risque biologique Covid-19 (ex. lave-mains, parois en plexiglasw,



**COVID-19 la MSA vous accompagne**

signalétique, affichage...). À noter, les équipements de protection individuelle (gants ou tout type de masques) et les consommables (gel hydroalcoolique, savons, lingettes) ne sont pas éligibles dans le dispositif actuel.

Des outils à votre disposition sur le site [gironde.msa.fr](http://gironde.msa.fr) consultez :

- > Le protocole pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19
- > Les fiches et vidéos et notamment les fiches "Vendanges 2020 et Covid-19", "Organisation du travail et de vos espaces", "Les mesures barrières"...

## Le temps d'une image



### La MSA partenaire de la campagne Risque Routier Vendanges.

Le 26 août, à la maison de la Fédération des Vignerons Indépendants de Gironde, La MSA et ses partenaires lançaient la nouvelle campagne de prévention du risque routier durant les vendanges. Plus de 360 banderoles ont été réalisées et distribuées aux maires de 120 communes viticoles de Gironde. Elles complètent une grande campagne de communication écrite et radio.

Sur la photo (de gauche à droite), Michaël Cenni (Maire de Lugon-et-L'Île-du-Carney) reçoit la première banderole de Christophe Duprat, maire de Saint-Aubin de Médoc, trésorier de l'Association des Maires de Gironde, Bernard Garrigou, conseiller départemental et membre de la commission Infrastructure routière, Éric Suzanne, sous-préfet de Langon et Daniel Abaléa, directeur de la MSA Gironde.

## Et encore

### Des opérations de dépistage Covid-19 gratuit

Dans un contexte de circulation active du virus dans la région, des opérations de dépistage Covid-19 gratuit sont proposées aux entreprises viti-vinicoles girondines pour leurs salariés et saisonniers. L'apparition récente de cas Covid-19 au sein d'exploitations agricoles sur le territoire et le risque majoré de propagation du virus avec l'arrivée importante de salariés saisonniers pour les vendanges 2020 ont conduit l'ARS Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec la préfecture de la Gironde, la MSA Gironde, le CIVB et la Chambre d'agriculture de la Gironde, à proposer à l'ensemble des entreprises viti-vinicoles la mise en place d'opérations de dépistage Covid-19 gratuit sur site pour leurs équipes de travail.

Les exploitations agricoles qui le souhaitent, peuvent ainsi en complément de l'application stricte de la réglementation en matière de conditions de travail et d'environnement professionnels des salariés agricoles, prévoir un dépistage gratuit de leurs équipes dans les semaines à venir. Il leur suffit de remplir un formulaire en ligne précisant le lieu, le nombre de salariés concernés ayant donné leur accord, la date souhaitée, etc. La demande sera ensuite instruite par les partenaires, afin de planifier et organiser l'ensemble de ces opérations avec l'appui des établissements de santé, des laboratoires et des professionnels de santé de Gironde.

Ces opérations de dépistage s'inscrivent dans le cadre d'un renforcement des moyens de prévention préconisé par le Gouvernement pour limiter la circulation et la diffusion du Covid-19, en cassant les chaînes de transmission du virus. Être testé et diagnostiqué, permet d'avoir un suivi et une prise en charge adaptée. Rappelons que l'ARS Nouvelle-Aquitaine incite la population à se faire tester au moindre doute (symptômes du Covid-19, personnes à risque dans son entourage familial ou professionnel, fréquentation d'une zone de circulation active du virus). Pour connaître l'ensemble des opérations de dépistage organisées dans la région consultez le site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine : [nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr](http://nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)